

**Association des Françaises et Français des
institutions communautaires et européennes**



LA LETTRE DE L’AFFCE

JUIN 2021



L'Association des Françaises et des Français des Institutions communautaires et européennes

La Lettre de l'AFFCE juin 2021

Sommaire

Le mot du Président	4
Fiscalité.....	5
Affaires notariales	5
Affaires statutaires	6
Décisions de la Commission dans le domaine de la mise en œuvre du statut.....	6
Textes non législatifs	7
Activités récentes de l'AFFCE	9
Conférence d'Henri Malosse du jeudi 18 février 2021 : présentation de son livre « <i>Le crépuscule des bureaucrates : Chronique de la fin de l'Union Européenne</i> », aux Éditions du Palio	9
Conférence AFFCE, Philippe Le Guen, coordinateur adjoint au Parlement européen pour la maison de Jean Monnet « <i>Jean Monnet, la Maison où est née l'Europe</i> », 22 mars 2021.....	12
Conférence AFFCE du Général Pellistrandi, Directeur de la Revue Défense nationale, « <i>Défense de l'Europe ou Europe de la Défense ?</i> », le 5 mai 2021.....	15
COMPTE-RENDUS DE WEBINAIRES	19
Compte-rendu du webinaire « <i>Les Etats-Unis de Joe Biden</i> » Fondation Robert Schuman, 20 janvier 2021.....	19
Webinaire Institut Jacques Delors du 13 janvier 2021, « <i>Allemagne 2021 : une année choc électorale ?</i> », Avec Joachim Bitterlich.....	23
Actualité des Français en Belgique.....	26
Le Coin des lecteurs	27
Revues.....	27
Le casse-tête du grand jeu gazier et de la reconfiguration stratégique qui l'accompagne, en Méditerranée orientale, Jean Marcou, Fondation Robert Schuman, Question d'Europe, n°571, 21 septembre 2020	27
Le Brexit...et après ? Le meilleur ou le pire des mondes ?, Revue de l'Union européenne, juillet-Août 2020	27
Protection des données à caractère personnel des migrants face à la fermeture des frontières extérieures de l'UE, Revue de l'Union européenne, juillet-Août 2020	28

Quelle Europe de la « supply chain » et des approvisionnements ?, Laurent LACROIX, Fondation Robert Schuman, Question d'Europe n°561, juin 2020.....	28
Juges contre technocrates quels enseignements tirer de l'arrêt de la cour de Karlsruhe ?, Pierre Jaillet, Institut Jacques Delors, mai 2020	29
L'indépendance des banques centrales : un concept caduc ?, Pierre Jaillet, Institut Jacques Delors, Policy paper N°246, décembre 2019	29
Ouvrages	29
L'Europe maîtrise-t-elle ses accords de libre-échange agricole ?, Tancrede Voituriez. In Déméter 2020, sous la direction de Sébastien Abis et Matthieu Brun, IRIS Éditions.....	29
D'un monde à l'autre : le temps des consciences, Frédéric Lenoir et Nicolas Hulot, Ed. Fayard	30
Générations collapsonautes – Naviguer par temps d'effondrement, Yves Citton, Jacopo Rasmi, Editions du Seuil	30
Economie utile pour des temps difficiles, Bhijit V. Banerjee et Esther Duflo	30
Abondance et liberté, une histoire environnementale des idées politiques, Pierre Charbonnier, La Découverte, janvier 2020	31
La souveraineté numérique dans l'après-crise, Laurence Devilliers, Editions de l'Observatoire, coll. « Et Après ? »	31
Taux d'intérêt négatifs : le trou noir du capitalisme financier, Jacques Ninet, Classiques Garnier, janvier 2020	32
Comment adhérer à l'Association : DEVENEZ MEMBRE DE l'AFFCE.....	33
COMITE EDITORIAL	34

Le mot du Président

Chers collègues,

Après une année 2020-2021 difficile, marquée par la pandémie de COVID et toutes les conséquences qui en découlent sur le plan professionnel et sur le plan privé, nous aspirons tous à une vie un peu plus agréable.

L’AFFCE espère également pouvoir reprendre le cours de ses activités, à partir de septembre 2021, d’autant que l’année qui s’annonce sera particulièrement importante et pour l’Union européenne et pour la France, avec la Présidence Française de l’Union européenne (PFUE) et les élections présidentielles.

Notre association participera bien entendu à l’information relative à ces événements.

En attendant, je vous souhaite d’excellentes vacances !

Fabrice Andreone, Président AFFCE

Contact : AFFCE@ec.europa.eu

Retrouvez nous sur les réseaux sociaux :

Site web: <http://www.affce.eu>

Sur facebook : <https://www.facebook.com/affce.institutionseuropeennes.3>

Sur linkedin : <https://www.linkedin.com/company/affce>

Fiscalité

L’AFFCE a préparé une **circulaire pour vous guider dans la déclaration d’impôt sur les revenus 2021**. Elle est disponible pour les membres de notre association à jour de cotisation : affce@ec.europa.eu

Par ailleurs, notre **guide de fiscalité** de 50 pages (résident en France/résident en Belgique) a été mis à jour en mai 2021. Il est disponible pour les membres à jour de cotisation: affce@ec.europa.eu

Nous avons prévu une **conférence sur la fiscalité** à l’automne 2021 avec **des rendez-vous individuels (« confessionnal »)** afin que les membres puissent exposer leur situation à **notre avocat fiscaliste**. Nous vous tiendrons au courant.

Affaires notariales

L’AFFCE est a conclu un accord avec un **Cabinet spécialisé dans le domaine des affaires notariales**. Les membres de l’AFFCE à jour de cotisation peuvent envoyer leurs questions qui seront ensuite dirigées vers ce nouveau Help Desk : affce@ec.europa.eu

Nous avons également à dispositions de nos membres des informations concernant les Société Civile immobilières en droit français.

Affaires statutaires

L’AFFCE a préparé une note de 10 pages à l’attention de ses membres à jour de cotisation qui fait le point sur le cumul entre pensions versées par l’État en France et pension de l’Union européenne. Elle est disponible sur demande à affce@ec.europa.eu

Par ailleurs, vous trouverez ci-dessous quelques informations concernant l’actualité statutaire :

Décisions de la Commission dans le domaine de la mise en œuvre du statut

- Décision du 30 septembre 2020 adoptant des **mesures visant à renforcer la politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes aux postes d'encadrement** : le Collège a adopté une nouvelle décision, le 30 septembre 2020, afin de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les postes d'encadrement au sein des services de la Commission européenne.
- Décision de la Commission européenne du 28 octobre 2020 **relatif à la suite du programme pilote Professionnels juniors (Junior Professionals Programme, ou JPP)** : Le Collège a décidé de prolonger le programme pilote pour les jeunes professionnels au-delà de 2020, sur une base semestrielle, afin qu'il puisse continuer à sélectionner annuellement cinquante professionnels juniors. Il s'agit de continuer le programme, en attendant que la Commission arrête une décision définitive sur ce projet pilote et tranche sur les différentes options de changement proposées dans le rapport des services qui fonde cette décision.
- Décision de la Commission **C(2020) 4818** du 20 juillet 2020 qui amende la décision C(2011) 1278 du 3 mars 2011 portant **dispositions générales d'exécution des articles 11 et 12 de l'annexe VIII sur les transferts de droits à pension de (« transfert out ») et vers (« transfert in ») le régime de pensions des personnels de l'Union européenne** : cette décision adopte les nouveaux coefficients de conversion sur lesquels reposent les transferts in et out, depuis et vers le régime de pension des personnels de l'Union européenne, sur base du taux d'intérêt utilisé pour calculer l'appréciation du capital tel que défini à l'article 8 de l'annexe VIII du statut, fixé à 2,90 % depuis le 1^{er} janvier 2019.
- **Mise en œuvre de la clause d'exception dans le domaine de l'actualisation des rémunérations des fonctionnaires et agents de l'Union européenne, au titre de l'année 2020** (art. 65 du statut des fonctionnaires de l'UE et 11 de son annexe XI) :

l'adaptation des rémunérations au titre de 2020 ne prend en compte que le volet de l'indicateur composite qui mesure l'inflation à Bruxelles et Luxembourg (Joint Bruxelles Luxembourg Index ou JBLI). La diminution du PIB de l'UE étant supérieure à 3,00 %, l'application de l'indicateur spécifique (évolution des rémunérations des fonctions publiques nationales hors inflation) est reportée à l'année où le PIB retrouvera en valeur son niveau de 2019.

- Décision de la Commission **C(2020) 3002** du 12 mai 2020 modifiant la décision C(2007) 3195 du 2 juillet 2007 **portant fixation des dispositions générales d'exécution (DGE) relatives au remboursement des frais médicaux - critères de définition de la maladie grave d'un fonctionnaire ou d'un agent** : Le texte a été révisé pour apprécier les quatre critères qui permette la qualification de maladie grave, en tenant compte de leurs éventuels liens d'interdépendance, notamment en matière des frais médicaux liés à un handicap. En particulier, un critère, tel que celui relatif au pronostic vital défavorable, peut être considéré comme rempli à la lumière de l'évaluation des autres critères, afin d'assurer une évaluation globale de la gravité de la pathologie.

Textes non législatifs

- **Nouvelle stratégie ressources humaines de la Commission européenne (« new HR strategy »)** : Il s'agit pour la Commission européenne de se pencher sur son organisation à venir, suite à la pandémie de la Covid-19. Pour mettre en œuvre de manière plus rapide ses engagements politiques, la Commission doit adopter une organisation moderne, flexible, avec un personnel qualifié, bénéficiant de bonnes conditions de travail. Il importe également de tenir compte de l'évolution technologique et des questions démographiques et générationnelles. Ce texte a pour objectif de lancer des consultations auprès du personnel.
- Rapport annuel 2019 **SEC(2020) 344** du 12 octobre 2020 de la Commission européenne sur **le code de conduite des commissaires européens** : Ce texte évalue la mise en œuvre du Code de conduite des Commissaires.
- Rapport spécial 23/2020 du 29 octobre 2020 de la Cour des comptes sur **l'Office européen de sélection du personnel** : basée sur l'analyse d'un échantillon de concours, la Cour des comptes avance des recommandations afin d'améliorer les processus de sélection que ce soit pour les concours spécialisés ou pour les concours généralistes.

- Rapport 2013-2018 **COM(2020) 110** du 23 mars 2020 de la Commission européenne au Parlement européen et au Conseil sur **la situation financière du régime d'assurance contre le chômage en faveur des anciens agents temporaires ou contractuels et des assistants parlementaires accrédités se trouvant sans emploi, après la cessation de leurs fonctions auprès d'une institution de l'Union européenne**
- Rapport **COM(2020) 634** du 8 octobre 2020 de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur **l'utilisation faite en 2018 par les institutions des règlements du Conseil n° 495/77, modifié en dernier lieu par le règlement n° 1945/2006 (sur les astreintes), n° 858/2004 (sur les conditions de travail pénibles) et n° 300/76, modifié en dernier lieu par le règlement n° 1873/2006 (sur le service continu ou par tours)**
- **Rapport d'activités 2019 de l'Office d'investigation et de discipline (IDOC)** de la Commission européenne, 15 juin 2020: Ce document fait le bilan des activités dans le domaine des questions disciplinaires. Il fournit ainsi un aperçu statistique et un résumé des cas traités au cours de l'année par l'Office

Les membres qui souhaitent poser des questions sur des problèmes statutaires ou de personnel peuvent nous écrire à : affce@ec.europa.eu

Activités récentes de l’AFFCE

Conférence d’Henri Malosse du jeudi 18 février 2021 : présentation de son livre « *Le crépuscule des bureaucrates : Chronique de la fin de l’Union Européenne* », aux Éditions du Palio

Jeudi 18 février 2021, l’AFFCE a eu l’honneur d’accueillir d’Henri Malosse, pour discuter et en apprendre plus sur son dernier livre « *Le crépuscule des bureaucrates : Chronique de la fin de l’Union Européenne*, aux Éditions du Palio. Initiateur de la délégation de l’Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d’Industrie auprès de l’Union européenne, créateur du réseau des Euro- Infoscentres avec Jean-Pierre Haber, Henri Malosse est principalement connu pour avoir été Président du Comité économique et social européen (CESE), de 2013 à 2015, l’organe consultatif européen en charge de représenter la société civile européenne.

Fervent défenseur des valeurs européennes, Henri Malosse ne se reconnaît plus vraiment dans l’Union européenne d’aujourd’hui, qui selon lui, « *se concentre davantage sur le volet économique, que sur la construction politique européenne en elle-même* ». C’est dans ce cadre que s’inscrit son roman. Dans un contexte dystopique, vont émerger les deux protagonistes du roman et leur destinée n’est qu’autre que de faire revivre cet « *esprit européen* », auquel Henri Malosse est particulièrement attaché.

Les différents personnages que nous croisons tout au long de l’histoire, sont en partie inspirés de différentes personnalités européennes, qu’Henri Malosse a pu côtoyer tout au long de sa carrière. Par ailleurs, il tient à souligner, que l’emploi du terme « *bureaucrates* » ne désigne pas tout le personnel travaillant dans les différentes institutions et organes de l’Union européenne, préférant à cet effet le terme « *eurocrates* », mais plutôt à celles et ceux, qui ont enterré le projet politique européen, défendu entre autres par Robert Schuman et Jean Monnet.

La question est alors de savoir, si Henri Malosse est pessimiste quant à l’avenir de l’Union européenne ? Question à laquelle il développe trois grandes pistes de réflexions, qui font que, selon lui, le système européen actuel est défaillant et doit être repensé.

Avant tout, la divergence entre les États de l’Union européenne est trop profonde et ne permet pas de mener à bien une politique cohérente, chaque pays ayant une approche et des priorités quelque peu discordantes. Il met l’accent sur la division entre trois groupes/blocs de pays que

sont : les pays du Nord (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas et Suède), les pays du Sud (Espagne, France, Italie, Grèce et Portugal) et les pays d'Europe centrale et orientale (Bulgarie, Croatie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Slovénie, Slovaquie et la République Tchèque). Selon Henri Malosse, la division de l'Union européenne en trois blocs est une réalité, à laquelle les dirigeants européens doivent faire face. Trouver des compromis n'est pas simple et la divergence est plus que jamais d'actualité. Nous retrouvons cette désunion sur la quatrième de couverture « *le Conseil des ministres, convoqué pour la réunion de la dernière chance, s'est séparé sans approuver de budget.* ». S'il s'agit d'une fiction, cela n'est pas sans rappeler au passage, le blocage de la Hongrie et de la Pologne dans l'approbation du nouveau budget et du plan de relance pour faire face à la crise économique et sanitaire causée par l'épidémie de la Covid-19.

Ensuite, il faut chercher du côté de ce qu'il appelle, le « *phénomène bureaucratique* ». Il consiste à déléguer de plus en plus le travail et à faire appel à des experts, vendant de l'expertise, mais sans réelle connaissance du terrain. Henri Malosse va chercher cette accusation de son expérience professionnelle, notamment lors de missions en Pologne.

Enfin, il ne peut être qu'attristé en regardant l'Union européenne se détacher de plus en plus de la construction européenne. En prenant de la distance vis-à-vis de la construction européenne, l'Union européenne délaisse avant tout le citoyen européen, qui ne se retrouve plus dans l'UE actuelle. Désormais, la concurrence parfaite est le nerf de la guerre et l'idéologie politique se substitue à l'idéologie économique. En d'autres termes, Henri Malosse souhaiterait revenir à une Union européenne plus « *primitive et citoyenne* », mais l'objectif premier de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), n'était-elle pas de mettre en commun ces ressources minières, plutôt qu'une Europe du citoyen ?

Force est de constater que *Le crépuscule des bureaucrates*, s'inscrit dans de son précédent ouvrage, *Il faut sauver le citoyen européen*. La clef de voûte du système européen, n'est autre que le citoyen européen et sa mission est la suivante : sauvegarder « *l'esprit européen* ».

Au terme de cet échange, quelques éléments de réflexions et de critiques ont été apportés. Dans son roman, Henri Malosse part du principe que la situation actuelle des institutions communautaires est principalement le fait des « *bureaucrates européens* ». Néanmoins, il omet de parler des États membres, quant à leurs responsabilités et engagements vis-à-vis de ce qui se discute à Bruxelles. Il aurait été plus judicieux d'examiner plus en profondeur le rôle

des États européens, dans l'échec du système européen. En outre, la discordance entre les trois blocs/groupes de pays cités auparavant n'a-t-elle pas toujours été au cœur de la construction européenne ?

Malgré les critiques envers la bureaucratie européenne et les institutions européennes, Henri Malosse reste un europhile convaincu et c'est de cette conviction que les deux protagonistes du roman puissent leurs forces.

Conférence AFFCE, Philippe Le Guen, coordinateur adjoint au Parlement européen pour la maison de Jean Monnet « *Jean Monnet, la Maison où est née l'Europe* », 22 mars 2021

Lundi 22 mars 2021, l’AFFCE a eu le privilège d’accueillir monsieur Philippe LE GUEN, responsable de la Maison-Musée Jean Monnet, située à Houjarray sur la commune de Bazoches-sur-Guyonne dans les Yvelines, afin de retracer la vie de Jean Monnet : simple négociant de cognac ; coordinateur en chef de la marine marchande à Londres, durant la Première Guerre mondiale ; Secrétaire général adjoint de la Société des Nations (SDN) ; Commissaire à l’Armement au sein du Comité français de libération nationale (CFLN) ; premier président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l’acier (CECA), jusqu’au 3 juin 1955, date à laquelle il démissionne, après l’échec de la Communauté européenne de défense (CED) ; et, en 1963 créateur, à Lausanne, de l’Institut de recherches historiques européennes, avant de prendre sa retraite en 1975 dans sa maison d’Houjarray. Il s’y éteint le 16 mars 1979, à l’âge de 90 ans.

Jean Monnet voit le jour, le 9 novembre 1888, à Cognac en Charente. Il vient d’un milieu modeste, son grand-père était un simple agriculteur et son père reprend un négoce de cognac. Jean Monnet ne s’enthousiasme pas pour l’école et son père le sort du milieu scolaire, pour le former au négoce international, voulant exporter le breuvage alcoolisé au-delà des frontières nationales. C’est alors, que le jeune Jean Monnet, âgé de 16 ans, part pour Londres, la grande place du commerce mondiale, pour y apprendre les ficelles du négoce international.

L’aventure londonienne terminée, son père l’envoie au Canada, afin de commercer avec la Compagnie de la Baie d’Hudson, mais aussi, en Égypte et en Russie. Lors de ses voyages, Jean Monnet se confronte à la haute société et se fait un carnet d’adresses, qui lui est d’une grande d’aide quand éclate la Première Guerre Mondiale et la Seconde Guerre Mondiale.

Le 28 juillet 1914, le monde sombre dans la Première Guerre mondiale, Jean Monnet a alors 26 ans et suite à une fièvre attrapée en Égypte, il est réformé de l’armée. Néanmoins, face à la gravité de la situation il n’est pas question de rester les bras croisés, alors que d’autres sacrifient leurs vies pour défendre la nation ; son frère allant être blessé pendant les combats. Grâce à ses compétences logistiques développées avec le négoce de cognac, Jean Monnet constate un problème d’organisation entre les alliés. L’approvisionnement ne se fait pas de manière ordonnée et le chacun pour soi est le maître mot, la marine anglaise fonctionnant dépendamment, de la marine française et inversement. Prenant son courage à deux mains, il décide de se rendre à Bordeaux, afin d’avoir un entretien avec le président du Conseil, René Viviani et espère convaincre celui-ci de la nécessité, de coordonner des actions conjointes entre les marines nationales.

Convaincu par les propositions du jeune homme, René Viviani le presse de se rendre à Londres en tant que coordinateur en chef des marines marchandes.

À la fin de la guerre, Jean Monnet est remercié pour ses actions et son dévouement à la patrie. Il est nommé secrétaire général adjoint à la Société des Nations (SDN), s'occupant entre autres de la création de la Pologne, suite au démembrement de l'Empire Allemand et de l'Empire Austro-Hongrois. Mais déçu par le fonctionnement de la Société des Nations (SDN), chaque État membre ayant un droit de veto, Monnet prend la décision, le 23 décembre 1923, de démissionner de son poste de secrétaire général adjoint de la SDN et retourne dans le monde des affaires.

Il embrasse une carrière de banquier et part aux États-Unis, où il devient associé d'une banque d'affaires, basée à San Francisco, période durant laquelle il rencontre sa femme, Silvia de Bondini, une peintre italienne. Mais le voyage est de courte durée. Le krach de 1929 met un terme à l'aventure américaine. Monnet propose alors ses services et s'envole en direction de « *l'empire du Milieu* », plus précisément à Shanghai, afin de moderniser le chemin de fer chinois. Là encore la chance ne sourit pas à Monnet. Le Japon déclare la guerre à la Chine, épisode qui marque le début de la seconde guerre sino-japonaise (1937-1945).

De retour en France, la situation est là aussi très préoccupante, l'Allemagne ne cache plus ses projets d'expansion en Europe de l'Est, projets qui se concrétisent avec l'invasion de la Pologne le 1^{er} septembre 1939. Jean Monnet est alors sollicité pour négocier l'achat d'avions aux Américains, avant de se rendre de l'autre côté de la Manche, pour s'occuper une nouvelle fois de la coordination entre les alliés. Devant la puissance de la machine de guerre nazie, Monnet prend conscience que ni l'Angleterre, ni la France, ne peut vaincre à elle seule, le Troisième Reich. Il esquisse le plan, de ce qui est communément appelé, l'Union franco-britannique. Il expose le projet au général de Gaulle qui se trouve à Londres, dans le but d'en informer, le président du Conseil des ministres, Édouard Daladier à Bordeaux. Néanmoins, la signature de l'armistice le 22 juin 1940, signe le début du régime de Vichy (10 juillet 1940- 19 août 1944) et avec elle, les prémices de la collaboration entre le régime de Vichy et l'Allemagne hitlérienne.

En résidence à Londres, Monnet travaille pour le R-U, en qualité d'émissaire des Britanniques aux États-Unis, pour l'achat d'armes et de munitions. L'entrée en guerre des États-Unis, le 7 décembre 1941, permet l'acheminement direct de matériel de guerre, à destination des alliées. L'assassinat du général Darlan, pousse Roosevelt à envoyer Monnet à Alger, au côté du général Giraud pour lui porter soutien.

Cependant, Monnet doute des capacités de Giraud et se range du côté du général de Gaulle que le président Roosevelt n'apprécie pas. En fin diplomate, Monnet convainc Churchill et Roosevelt de l'importance de former un gouvernement provisoire à Alger, qui voit le jour le 3 juin 1944 et Monnet fort de ses expériences est désigné, secrétaire d'État à l'armement, avec pour mission d'équiper l'armée de la France libre.

Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, Monnet constate que la France a pris un retard considérable sur le plan économique et industriel et en alerte le Général de Gaulle. De Gaulle, le nomme alors commissaire au Plan (dans le cadre du plan Marshall) et Monnet soumet un plan de grande envergure pour reconstruire la France, le Plan Monnet. De retour en France, il fait la rencontre de Robert Schuman, alors ministre des Affaires étrangères et il voit en lui, la personne capable de porter son projet, en vue de permettre la création d'une institution supranationale, la CECA. Le 16 avril 1950, Monnet réunit ses collaborateurs, pour travailler sur le projet que Schuman doit porter. Plus de huit versions sont écrites, la neuvième version est adressée à Robert Schuman, connu sous le nom de, déclaration Schuman.

Lors de la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), le 23 juillet 1952, les engagements de Monnet en faveur de la réconciliation européenne sont salués. Il devient président de la Haute Autorité du charbon et de l'acier, poste qu'il occupe jusqu'au 3 juin 1955. Très affecté par l'échec de la Communauté européenne de défense (CED), Monnet prend ses distances avec les affaires politiques et fonde, en 1963, l'Institut de recherches historiques européennes à Lausanne. En 1975, Monnet se retire de la vie publique et profite de sa retraite, dans sa maison d'Houjarray, pour écrire ses mémoires. Sa mort le 20 mars 1979, provoque une grande émotion en France, mais aussi de l'autre côté du Rhin. Le chancelier allemand Helmut Schmidt se rend, en personne, à ses funérailles.

Au travers de ce récit, il faut comprendre que sa vie ne se résume pas aux épisodes européens, ceux-ci étant largement connus du grand public, mais à une multitude d'actions et d'événements, qui assemblés, dessinent le parcours et la vie d'un homme, qui fut destiné à devenir négociant de cognac et qui devint finalement l'un des « *pères fondateurs de l'Union européenne* ». Cette vie, c'est celle de Jean Monnet.

Aujourd'hui, la maison de Jean Monnet a été rachetée par le Parlement européen et elle est devenue un musée. Elle y accueille des classes scolaires, mais elle est aussi un lieu de séminaire pour les fonctionnaires européens.

Conférence AFFCE du Général Pellistrandi, Directeur de la Revue Défense nationale, « Défense de l'Europe ou Europe de la Défense ? », le 5 mai 2021

Le 5 mai 2021, l'AFFCE a eu le privilège d'accueillir le général et rédacteur en chef de la Revue Défense nationale, Jérôme Pellistrandi, dans le contexte d'une conférence virtuelle intitulée « *Défense de l'Europe ou Europe de la Défense ?* ».

Le sujet de la conférence attire l'attention sur l'antagonisme entre, d'une part, une Europe qui est défendue, principalement par les États-Unis sous l'égide de l'OTAN et, d'autre part, une Europe qui se défend elle-même, par le biais de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

Il est clair que le sujet abordé est ancien. Il trouve ses prémices dans la création de l'OTAN le 4 avril 1949, ou encore dans l'échec de la Communauté européenne de défense (CED), le 30 août 1954. Il ne souhaite pas refaire toute l'histoire. Cependant, trois éléments de lecture sont à rappeler :

Le premier d'entre eux, se déroule le 9 novembre 1989 et met un terme à la guerre froide entre les États-Unis et l'URSS, il s'agit bien évidemment de la chute du mur de Berlin, qui au-delà de sa symbolique, élargit l'OTAN de 16 à 30 membres, avec l'entrée dans l'organisation atlantique des anciens pays du bloc soviétique et de l'ex-Yougoslavie. L'adhésion à l'OTAN occasionne deux conséquences indirectes : d'une part, les États signataires délaissent une partie de leur sécurité extérieure, aux dépens des États-Unis et de son parapluie nucléaire et, d'autre part, les États signataires sont exhortés à acheter du matériel américain, pour assurer leur propre sécurité, ou en tout cas une partie et entre autres ; ce qui permet de s'attirer la faveur des américains. Conséquence à cela : la défense européenne est quasi inexistante. Elle est placée entre les mains des États-Unis, qui profitent de leur statut de protecteur, pour écouler leur stock d'armement en Europe, reculant ainsi, le projet d'une industrie de défense européenne.

Le deuxième élément de lecture, survient le 11 septembre 2001 avec les attentats qui ont frappé les États-Unis. Ces événements ont tourné la préoccupation américaine, non plus vers l'Europe, mais vers le Moyen-Orient, avec la guerre d'Afghanistan (7 octobre 2001) et la guerre d'Irak (20 mars 2003). En ce début de XXIème siècle, l'Europe est un continent pacifié. À l'exception des guerres de Yougoslavie (1991-2001), elle n'est plus le centre des tensions militaires dans le monde. Ce monde entre dans une période mouvementée et les manières de faire la guerre ont évolué. Les guerres étatiques disparaissaient progressivement et changent de visage. Elles deviennent asymétriques. Le terrorisme en constitue un exemple (n'ayant ni un territoire, ni une identité propre, ni une langue propre), on ne fait plus la guerre à un pays, on fait la guerre à « une population ».

Au-delà de faire évoluer la préoccupation américaine au Moyen-Orient, ce deuxième élément est à comprendre dans le fait que, l'Europe du XXIème, n'est plus l'Europe agressive du XXème siècle et que la dislocation de l'URSS (décembre 1991), fait de l'Europe un territoire las des guerres, dans lequel

les tensions étatiques sont quasi inexistantes et que ces tensions/guerres étatiques, ne sont plus d'actualité et qu'elles ne sont plus adaptées aux nouvelles formes de faire la guerre.

Enfin, le dernier élément de lecture et s'en doute le plus important d'entre eux, concerne la stratégie américaine du « *pivot* » vers l'Asie, initiée par l'administration Obama dès 2011. Cette stratégie a pour effet de faire basculer la diplomatie américaine vers l'Asie-Pacifique, au détriment des Européens. Cette stratégie se révèle tragique pour les Européens. Il semble que l'Europe n'ait pas pris toute la mesure de cette bascule. Les États-Unis se détournent ainsi de l'Europe et l'administration Trump, va jusqu'à remettre en cause, parfois de manière directe et virulente (Donald Trump qualifiant l'OTAN « *d'obsolète* » durant sa campagne présidentielle), la protection américaine en Europe. L'OTAN n'échappe pas au courroux de Donald Trump envers les institutions multilatérales qui coûtent aux États-Unis et permettent aux Européens de se défendre à moindre à coût, ce qui est inacceptable à ses yeux. Il le fait savoir le 29 juillet 2020, en annonçant le retrait de 12 000 soldats d'Allemagne.

Au travers de ces trois éléments de lecture, force est de constater que le visage géopolitique a beaucoup changé et s'en doute plus en ce début de XXIème, que durant tout le XXème siècle. La défense de l'Europe est toujours entre les mains des États-Unis et les capacités militaires de l'Europe ne sont plus de taille pour faire face aux enjeux actuels. Aux niveaux opérationnel et industriel, l'Union européenne fait face à de grandes difficultés et à des logiques contraires et qui s'affrontent.

Sur le plan opérationnel, l'Union européenne est peu visible. Les opérations maritimes s'apparentent plus à des missions humanitaires et les opérations terrestres, par le biais des Groupements tactiques de l'Union européenne (GTUE), ont juste été déployés pour relayer l'opération Barkane. L'absence de l'Allemagne sur la scène opérationnelle est criante et déstabilise la logique industrielle de l'Union européenne.

Sur le plan industriel, l'Union européenne manque d'une vision commune et d'une programmation commune. Il y a eu quelques réussites (Arianespace, l'Airbus A300 MRTT), mais dans l'ensemble la coopération européenne est insuffisante et désordonnée. L'exemple de l'hélicoptère militaire NH90 est édifiant (conçu par la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Finlande, la Norvège, la Suède et la Belgique). De fait, il existe 23 modèles différents, provoquant une complexité quant au remplacement de pièces défectueuses et l'urgence opérationnelle de la réparation n'est pas prise en compte, la date d'arrivée étant privilégiée.

Outre ce point, l'antagonisme entre la logique industrielle et la logique opérationnelle est soulignée. On peut donner les exemples suivants ::

- Antagonisme entre l'entreprise allemande ThyssenKrupp Marine Systems (TKMS) et l'entreprise française Naval Group. D'un côté, les sous-marins allemands n'ont pas été engagés depuis des années sur des théâtres d'opération et de l'autre côté, les sous-marins français sont

engagés régulièrement, comme lorsqu'en février 2021, le sous-marin nucléaire français Émeraude a effectué un passage en mer de Chine.

- Antagonisme pour la conception du drone EuroMale, conçu par l'Allemagne, mais qui ne correspond pas aux logiques opérationnelles. Ce dernier étant trop coûteux, il n'est pas utilisé dans des opérations et il ne correspond pas aux attentes. Le drone EuroMale disposant de deux moteurs et non un seul, d'où son prix excessivement élevé.

A cela s'ajoute la concurrence européenne (confrontation entre Dassault Aviation et Airbus group pour le SCAF) et la concurrence américaine (la Belgique, l'Italie et les Pays-Bas, utilisant les F-35 américain, au lieu du Rafale, français). Ces antagonismes et ces manques de coordination et de planification, font que l'industrie de défense européenne est délaissée, au profit des États-Unis, qui privilégient les actions et les discussions bilatérales. De fait, il n'existe que deux partenaires militaires pour les États-Unis en Europe : le Royaume-Uni et la France, car leurs armées ont les capacités de se défendre elles-mêmes et de se projeter à l'étranger, ce qui n'est pas le cas des autres pays européens. Avec la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, la France reste le seul interlocuteur des États-Unis au sein de l'Union européenne, dans le domaine militaire. La coopération entre les deux pays s'intensifie (le 28 avril 2021, tir d'essai de missile M51 sans charge militaire de Biscarrosse à l'autre côté de l'Atlantique et fin avril 2021, visite d'une délégation française à bord de l'USS Gerald Ford), délaissant l'approche européenne, à l'approche nationale.

Quelle sera la situation de la défense européenne dans les mois à venir ?

Pour les mois à venir, la situation ne semble guère rassurante. En septembre auront lieu les élections en Allemagne, les programmes stratégiques et militaires seront mis de côté. La France quant à elle, rentrera en campagne pour la présidentielle de 2022. L'Europe sera donc en pleine période électorale et ce sera le moment où jamais, pour une puissance étrangère de montrer les muscles, alors que les deux grands pays de l'UE entrent en campagne électorale.

Quelles sont les menaces pour l'Union européenne ?

L'Union européenne doit faire face à deux menaces, que sont la Russie et la Turquie. L'ours russe s'est réveillé et sa capacité de nuisance est indéniable (cyberattaques). L'annexion de la Crimée et le laisser-faire des Européens, ont permis à la Russie de commettre des actes déstabilisateurs pour la sécurité de l'Europe, sans qu'elle n'en soit inquiétée. Quant à la Turquie, elle se rêve en grande puissance régionale et l'appel à un glorieux passé ottoman, en la personne du président Recep Tayyip Erdoğan, ravive les visées expansionnistes. Les tensions en mer Égée continueront et les Européens devront apporter une réponse collective. Soulignons aussi, que ces deux pays ont su jouer des faiblesses des Européens et ont ainsi pu humilier la diplomatie européenne. La Russie, le 5 avril 2021, lors de la rencontre du Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell avec son homologue russe, Sergueï Lavrov. Enfin, à l'autre bout de l'Asie, la montée en puissance de la Chine

est source d'inquiétudes pour bon nombre de pays et les États-Unis, espère compter sur le soutien des Européens dans cette lutte hégémonique, qu'ils identifient comme leur principale menace sur la scène internationale.

Au travers de cette conférence, nous savons que l'Europe d'après la Seconde Guerre mondiale et d'après la guerre froide, a remis les clés de sa sécurité militaire aux États-Unis, jugeant l'OTAN plus armé, crédible et opérationnel, qu'une défense européenne et de ce fait, elle s'est engouffrée dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'OTAN, encore visible de nos jours. Le fait de s'être désintéressé de la question militaire, a provoqué une réduction des effectifs militaires, un désengagement et l'illusion d'être inattaquable et en sécurité, car s'en prendre à un membre de l'OTAN, équivaut à s'en prendre aux États-Unis. Néanmoins, la fracture du cordon de sécurité est venue des États-Unis eux-mêmes, estimant que l'Europe n'était plus la priorité, en se tournant vers le Moyen-Orient, puis vers l'Asie. Ce retournement géostratégique a été ignoré par les Européens et l'arrivée de l'administration Trump, a résonné comme un écho : les Européens ne peuvent pas laisser toute la sécurité de leur territoire entre les mains des États-Unis. Cependant, cette prise de conscience ne s'est pas accompagnée de mesure concrète et le manque de vision politique reste le principal obstacle à la création d'une véritable défense européenne, car, comme le rappelle le général Pellistrandi « *ce sont les États européens qui ne veulent pas d'une défense européenne* ».

COMPTE-RENDUS DE WEBINAIRES

Compte-rendu du webinaire « *Les Etats-Unis de Joe Biden* » Fondation Robert Schuman, 20 janvier 2021

La Fondation Robert Schuman a invité deux interlocuteurs pour ce webinaire, animé par Jean-Dominique Giuliani, le jour de l'investiture du 46^{ème} Président des Etats-Unis, Joe Biden :

- **Simon SERFATY, Professeur émérite de l'Université Old Dominion de Norfolk, Directeur des Etudes européennes au Centre d'Etudes internationales de Washington**
- **Pierre VIMONT, ancien Ambassadeur de France aux Etats-Unis, ancien secrétaire général du SEAE (2010-2015)**

Quel bilan des années Trump et quelles perspectives ?

Simon Serfaty a dressé un bilan très négatif des années Trump. L'Amérique est un pays où l'union a été cassée. Janvier 2021 avec le départ de Donald Trump et l'arrivée de Joe Biden marque un tournant historique.

L'Amérique est à la dérive : les évolutions que l'on constate ne sont pourtant pas récentes. En premier lieu, sur le plan démographique, alors que dans les années 60, 85% de la population était blanche et non-hispanique, l'Amérique d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec celle d'avant. Le caractère racial, la trajectoire économique et financière ont beaucoup évolué. Les inégalités économiques sont devenues inacceptables. Ceci explique une poussée populiste du bas vers le haut. La dette américaine n'est pas non plus soutenable. Il faut désormais s'attacher à refaire les choses. On constate aussi une déchéance institutionnelle des USA. Il faut notamment réévaluer la nature de la Cour suprême.

Le grand défi pour le nouveau président est de conduire la transition, de changer de ton, de remettre en place les politiques publiques. Il y a besoin d'un nouveau projet de société, de restructurer la société et Joe Biden est très qualifié pour lancer ce projet sur les quatre prochaines années d'autant plus qu'il ne briguera pas un second mandat. Il aura face à lui une opposition terrible, mais qui est divisée car il y a, de fait, deux partis républicains. Cette transition connaîtra deux périodes : 2021-23, 2023-25.

Quid de l'équipe Biden ? Le trumpisme survivra-t-il à Trump ?

Pierre Vimont retient deux éléments par rapport au phénomène Trump. D'une part, il y a une tendance de fond qui existe depuis une quinzaine d'années et que l'on a pu observer avec la publication du livre *What's the Matter with Kansas* (2004) de Thomas Franck qui explore les causes de la montée du populisme conservateur anti-élite aux USA, le mouvement qui s'est développé avec la candidate Sarah

Palin et l'émergence du Tea Party. Il y a un mélange de peur face à l'avenir démographique, un clivage croissant avec les élites, la classe politique, Washington. A cela se rajoute la personnalité de Donald Trump qui a donné à ce mouvement un ton et une résonance provocateurs, parlant du « *carnage américain* » avec une violence inouïe.

Dans ses mémoires, Barak Obama reconnaît avoir vu ce mouvement apparaître, mais ne pas avoir trouvé de réponse. Ce problème est toujours là et il a pris une nouvelle dimension avec l'assaut du Capitole le 6 janvier dernier. La démocratie américaine est chancelante. Ce qui s'est passé est un véritable choc. On pourrait faire le parallèle avec le coup d'Etat de Napoléon III en 1851 et l'instauration du Second Empire. Heureusement la démocratie européenne a encore une forte résilience.

Pour autant, le mouvement de Trump va-t-il résister et perdurer ? Les 74 millions de votants en faveur de Trump vont-ils continuer à le suivre ? Selon les sondages, Trump a perdu des voix sur les dernières semaines. On n'en pensait pas qu'en Géorgie, les Démocrates gagneraient les deux élections. Dans les semaines et mois à venir, Trump va devoir beaucoup travailler avec ses avocats. Il aura affaire avec la justice.

Les priorités de Biden

Joe Biden aura d'abord un agenda intérieur pour surmonter les fractures des deux Amériques avec la pandémie, la relance économique, l'immigration, les relations internationales. S'agira-t-il d'un troisième mandat Obama ? Non, bien qu'il y ait beaucoup d'anciens membres de cette équipe autour de Biden, le monde a changé, l'Amérique s'est durcie, les divisions sont plus fortes. Il faut aussi compter sur la personnalité et l'expérience de Biden. Ce sera donc différent. Les huit ans de l'administration Obama n'avaient pas réussi à régler le problème de fond, il faut maintenant trouver le moyen de refermer ces fractures

La présidence de Biden sera une présidence de transition, comme celle de Carter. Il y aura autour de Biden une équipe d'amis, de disciples qui le vénèrent pour ce qu'il est. C'est un homme attentiste, très européiste et multilatéraliste. Ce sont tous des gens de conviction. Ils veulent que les USA reprennent leur place dans le monde.

Les USA et le monde

Pour Pierre Vimont, il peut y avoir une illusion de la part des partenaires des Etats-Unis : l'Amérique est-elle en déclin ou faut-il continuer à vouloir espérer le leadership américain, l'Europe doit-elle chercher une autre voie ? P. Vimont pense que les USA peuvent revenir au premier plan. L'équipe au pouvoir est plus professionnelle, plus responsable, plus raisonnable. On travaillera avec un partenaire américain qui ne présentera plus les Européens comme des ennemis.

Cette administration doit prendre conscience que le monde a changé en quatre ans. La Chine de 2021 n'est plus ce qu'elle était en 2016, il en va de même pour la Russie. De nouveaux partenaires prennent

les choses en main et font avancer leurs intérêts : Inde, Turquie. On assiste à une diplomatie de la force, de la puissance. Le monde est multipolaire. C'est une réalité qui ne peut pas être laissée de côté.

Par ailleurs, il faut prendre en compte l'héritage Trump. Au Moyen-Orient, la situation a profondément évolué. La relation USA/Chine a également beaucoup changé. En ce qui concerne la Corée du Nord, incontestablement les trois rencontres des deux dirigeants ont changé la donne. Il faudra s'adapter à ces changements. Il y aura un tournant qui sera pris de manière intelligente, avec fermeté mais différente par rapport à Trump. En ce qui concerne Israël, la nouvelle administration ne remettra pas en cause Jérusalem comme capitale et le transfert de l'ambassade, mais restera ferme sur la solution de deux Etats. Sur tous ces éléments, l'administration Biden devra prendre en compte l'héritage, mais de manière plus réaliste et plus professionnelle.

Simon Serfaty met en avant le fait que Trump n'a pas commencé de guerre, même s'il a encouragé les Européens à rechercher l'autonomie stratégique. Trump, dans son inaptitude, a brisé des tabous, notamment sur la Chine. L'approche de Biden sera plus équilibrée : pas de provocation, mais pas d'indulgence non plus. Il faudra savoir négocier sur les dossiers que Trump a ouverts. Vis-à-vis de la Russie, il faut engager Poutine, relancer le processus de Kiev. La signature d'un traité de paix avec la Corée du Nord a été reportée depuis 1953 ! Mais la priorité ce sera l'Iran. Le numéro 2 au Secrétariat d'Etat est le véritable architecte de l'accord de 2015 et John Kerry (l'ancien secrétaire d'Etat) est aussi dans l'administration Biden (représentant spécial pour le climat). Il faut renouveler le Traité de 2015 et l'élargir. Il y a des enjeux au-delà du nucléaire : c'est la question du rôle de l'Iran au Moyen-Orient.

Il faut reconstruire les relations internationales dans le monde post-pandémique dans tous les domaines et sur tous les dossiers et l'allié le plus capable, le plus pertinent et le plus compatible avec les Etats-Unis, c'est l'Europe. C'est une période de grande opportunité qui s'ouvre. Seuls, on ne fera rien et les Etats-Unis, seuls, ne feront rien non plus. Il faut faire l'Europe avec les Etats-Unis et cette administration : c'est la **finalité euro-atlantique**.

L'Europe et les Etats-Unis

Pierre Vimont note que l'appel immédiat des Européens (Charles Michel, Ursula von der Leyen) a fait mouche. Il y aura un nouveau pacte euro-atlantique. Il y a deux écoles de pensée : l'une qui estime que le leadership américain est fini et qu'on ne peut plus compter que sur nous-mêmes en assumant l'indépendance et la souveraineté européennes, l'autre pense qu'au contraire il faut coller au leadership américain comme pendant la guerre froide. Aucune des deux solutions n'est la bonne. Il faut un compromis entre ces deux écoles de pensée.

Le leadership des pays occidentaux est en train d'être remis en cause par les nouveaux venus, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, les pays d'Amérique latine. Les cinq membres permanents de l'OTAN sont contestés, leur siège depuis 1945 a perdu beaucoup de sa légitimité et de son autorité. Et il en est de

même pour l'OMC, l'OMS... Il y aura un dialogue USA-UE sur tous ces points, il faudra un pacte refondé. L'Amérique est-elle prête à accepter ? Voilà les sujets sur lesquels on devra travailler sur les prochaines années.

Pour Simon Serfaty, l'Amérique ne peut plus faire autant que par le passé. On doit établir un constat d'échec depuis trente ans sur les guerres. Essayer de maintenir la puissance américaine à ce niveau hégémonique est impossible ; même une telle puissance a besoin d'alliés. Biden est un décliniste. Il a protégé Obama contre ces types d'aventures de quelque nature que ce soit. Il faut une **refondation dans la complémentarité**. Il faut reconnaître qu'on n'a pas besoin de tout faire tous ensemble à condition que tous ensemble on fasse tout ce qu'il faut. Dans ce monde multipolaire, il faut remettre les institutions multilatérales à jour. Pour que les USA en fassent moins, il faut que d'autres en fassent plus. Il faut compléter nos approches : à chacun ses puissances et ses faiblesses. Face à la Chine, il faut voir toutes ses faiblesses : le problème démographique, le manque de gouvernance, la corruption, l'incapacité à produire des statistiques crédibles... Le monde d'hier, c'est fini.

Pour Pierre Vimont, le concept d'Europe puissance et de souveraineté européenne est un long chemin, qui est en cours, mais qui se heurte à beaucoup d'obstacles. Toutefois, il y a cinq ans, on n'en parlait pas, c'est à l'ordre du jour aujourd'hui. Cela nécessite trois conditions : 1) un état d'esprit, un mode de pensée, 2) des changements institutionnels pour rendre l'Europe plus agile, 3) des instruments, il faut notamment renforcer les capacités de sécurité et de défense. Or, avec l'Europe, le processus est long et nécessite des changements en profondeur. Dans l'Europe du Traité de Rome, on n'avait pas envisagé ce rôle de puissance dévolu à l'OTAN. Cette Europe de la diplomatie devra être plus souple, on ne pourra avancer qu'à quelques-uns.

Webinaire Institut Jacques Delors du 13 janvier 2021, « *Allemagne 2021 : une année choc électorale ?* », Avec Joachim Bitterlich

2021 est une année d'élection en Allemagne avec le 26 septembre prochain les élections fédérales qui donneront lieu à une nouvelle coalition et à la désignation d'un nouveau gouvernement après seize années de pouvoir exercé par Angela Merkel. Une page va donc se tourner. Où ira l'Allemagne post-Merkel ? S'agira-t-il d'un choc électoral ou d'un statu quo ? Pour répondre à ces questions, l'institut Jacques Delors a invité **Joachim Bitterlich**, ancien diplomate allemand, ancien ambassadeur, qui a été notamment été **conseiller sur la politique européenne et la politique étrangère d'Helmut Kohl** pendant douze ans. Le congrès de la CDU aura lieu à la fin de cette semaine ; il donnera lieu à la désignation/élection d'un nouveau président, succédant ainsi à « AKK », i.e. Annegret Kramp-Karrenbauer.

Il y aura cette année 6 élections régionales en commençant par le Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat en mars, en Thuringe en avril, en Saxe-Anhalt en juin, puis à Berlin et Mecklembourg-Poméranie occidentale en septembre prochain. Suivront les élections fédérales le 26 septembre. Les négociations par la suite devraient durer environ deux mois pour donner lieu à un nouveau gouvernement en novembre/décembre.

Les spitzenkandidaten sont train d'être désignés : Olaf Scholz, actuel ministre des finances et vice-chancelier pour le SPD, pour les Verts il s'agira probablement d'une femme (Annalena Baerbock) et pour les Libéraux le chef de file actuel Christian Lindner.

La **CDU** qui pèse entre 35 et 40% des électeurs va choisir le successeur de AKK et le comité directeur. Toute la tête de la CDU va donc être renouvelée les 15-16 janvier prochains. Le congrès rassemblera par visioconférence 1001 délégués. Ceux-ci voteront par voie électronique et en plus, parallèlement, par courrier pour confirmer le vote. Vu les circonstances, le résultat sera officialisé une semaine plus tard. Il y a donc une incertitude profonde sur le résultat étant donné ces conditions.

Il y a **trois candidats** :

- **Friedrich MERZ**, 65 ans, ancien député européen, ancien chef de file des chrétiens-démocrates au Bundestag, il avait perdu la bataille contre Merkel, il s'était retiré dans le privé avant de revenir sur la scène politique. Il est libéral, plutôt de la droite.
- **Armin LASCHET**, 59 ans, Ministre-Président de la région Rhénanie-du-Nord-Westphalie, il a gagné les dernières élections régionales contre les sociaux-démocrates à la surprise de tous. Il a une longue expérience politique. Il fonctionne en tandem avec Jens SPAHN, ministre de la santé qui représente l'avenir de la CDU à moyen terme.

- **Norbert RÖTTGEN**, 55 ans, a une carrière politique étonnante. Il avait d'abord échoué comme ministre de l'environnement sous Merkel. Elle l'avait fait démissionner. Il s'agissait de la défaite de la CDU la plus cinglante en Westphalie. Mais Röttgen a retrouvé une deuxième vie politique. Il est président de la commission des affaires étrangères du Bundestag.

La désignation de l'un des trois dépendra beaucoup de ce qu'ils diront au congrès samedi prochain. Début janvier, les candidats ont envoyé leur lettre de motivation, et un premier débat a déjà eu lieu.

Quelles seront les suites du congrès après le 22 janvier ?

Il y aura des pourparlers avec la ½ sœur ou le ½ frère bavarois, la CSU, avec une candidature pour la chancellerie qui sera le candidat commun, à savoir Markus SÖDER, Ministre-Président de Bavière, mais souhaite-t-il vraiment aller à Berlin ou voudra-t-il garder une certaine liberté face à Berlin ?

Après les élections régionales, on pourrait voir une coalition noire-verte. La continuation de la coalition CDU-sociaux-démocrates n'est pas vraisemblable, les sociaux-démocrates n'en veulent pas, ni une coalition « Jamaica » noire-verte-jaune car les Libéraux ont quitté les négociations. Mais en tout état de cause **le jeu reste très ouvert.**

Questions-réponses

1. Parmi les 3 candidats de la CDU, lequel est le plus pro-européen et irait le plus loin dans l'intégration européenne ?

Laschet est le plus ancré dans le franco-allemand, mais avec distance. Il est né à Aix-la-Chapelle, sa famille vient de Wallonie. Il a eu une ouverture européenne dès le départ. Il est le plénipotentiaire allemand pour les affaires culturelles franco-allemandes. Merz était député européen, mais plutôt critique face à l'Europe et notamment sur le paquet de relance Macron-Merkel. Röttgen est un généraliste de politique étrangère plutôt qu'un Européen. Dans un sondage récemment publié, 80% des sondés estiment que l'Europe est un enjeu important pour les élections, mais ce n'est pas perceptible actuellement dans les débats. La question pourra venir de l'extrême-droite avec la question de l'abandon de souveraineté, la politique de la BCE ou de la gauche avec le SPD concernant la sécurité et la défense en Europe (attachement fort de l'Allemagne à la relation transatlantique). Mais le **sujet central des élections sera la maîtrise de la crise COVID et les conséquences économiques.**

Le poids des partis en Allemagne est assez stable :

- CDU : entre 35 et 40 %
- SPD : actuellement en période de faiblesse, entre 14 et 16 %
- Verts : entre 17 et 20 %, plus près de 20 % actuellement

- extrême-droite : entre 8 et 11%
- die Linke : entre 7 et 8 %
- Libéraux : ils cherchent leur place, entre 5 et 7 %

2. Quels sont les points d'achoppement ou malentendus franco-allemands actuels ?

Il y a un consensus sur la capacité d'action qui est plus claire en matière de **commerce extérieur**, mais la **sécurité et la défense** restent des sujets beaucoup plus difficiles. Pour les Allemands, la relation nord-atlantique est très importante. C'est une relation particulière du fait du poids de l'histoire. Or il y a le soupçon que la France veuille dissocier l'Allemagne des Etats-Unis. Aucun des candidats n'a critiqué le paquet développé par la France et l'Allemagne pour la relance de l'économie européenne, mais **les difficultés viendront sur la remise en cause des critères de Maastricht et la question du remboursement de la dette**. Le calendrier n'est jamais bon en matière politique : le nouveau gouvernement allemand sera désigné fin 2021 et la France sera en période pré-électorale avec les élections présidentielles de mai 2022. De plus la France assurera la présidence de l'UE de janvier à juin 2022. **La relance aura plutôt lieu après la seconde moitié de 2022, avec l'intégration d'autres partenaires européens, ce sera la clé.**

3. Quelle serait la meilleure coalition pour le président Macron ?

Une coalition CDU-Verts serait un partenaire difficile pour la France, mais ce serait un bon partenaire. Les Verts allemands sont sur une autre planète très différente de celle des Verts français. C'est bien que le président français les ait rencontrés. D'une manière plus générale, il faudrait intensifier davantage les contacts parlementaires et changer le caractère de la relation franco-allemande.

4. Quel sera l'avenir d'Angela Merkel, souhaite-t-elle occuper un poste européen ou international ?

Elle serait une extraordinaire présidente d'une grande université, je (Joachim Bitterlich) ne crois pas qu'elle ambitionne un poste international. Dans un premier temps elle a évoqué le désir de retrouver du temps pour elle, de traverser les Etats-Unis en voiture et de participer aux grandes fêtes musicales à travers le monde.

Actualité des Français en Belgique

Vous trouverez tous mes résultats des élections consulaires (Assemblée des Français de l'étranger), tenues fin mai 2021, sur le site du Consulat de France à Bruxelles à l'adresse Internet suivante :

https://bruxelles.consulfrance.org/resultats-elections-2021?fbclid=IwAR2iCgpM_G-GtBJdGep6S_yRCeQ1CKha0ISKSbih5KFW69-Zht2zbC_Y6mU

L'AFFCE adresse ses plus sincères félicitations aux nouveaux élus.

Elections des Conseillers des Français de l'Etranger - Circonscription électorale Belgique	
Recensement général des votes à l'urne et par voie électronique	
(https://bruxelles.consulfrance.org/resultats-elections-2021)	
Nombre d'électeurs inscrits à la clôture du scrutin	93 397
Nombre de votants (= nombre d'émargement)	13 174
Nombre de bulletins blancs	236
Nombre de bulletins nuls	24
Total des suffrages exprimés	12 914

Elections des Conseillers des Français de l'Etranger dans le monde		
Nombre d'électeurs inscrits	1 366 663	
	Vote à l'urne	Vote par internet
Nombre de votants	29 131	176 734
Nombre de bulletins blancs	282	4 392
Nombre de bulletins et enveloppes annulés	430	
Total des suffrages exprimés	28 419	172 342
Taux de participation	2.13 %	12.93 %

(https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/voter-a-l-etranger/resultats-des-elections/article/elections-consulaires-des-29-et-30-mai-2021-resultats)

Le Coin des lecteurs

Revue

Le casse-tête du grand jeu gazier et de la reconfiguration stratégique qui l'accompagne, en Méditerranée orientale, Jean Marcou, Fondation Robert Schuman, Question d'Europe, n°571, 21 septembre 2020

Au cours de l'été 2020, les tensions ambiantes en Méditerranée orientale se sont muées en une escalade inquiétante. Au cours des deux dernières décennies, la découverte d'importants gisements gaziers dans cette zone a réveillé des différends anciens entre Grecs et Turcs (partition de Chypre, plateau continental de la mer Égée, etc.), mais les tensions s'étendent à d'autres pays du bassin oriental de la mer Méditerranée et concernent aussi l'Union européenne et l'OTAN. Le paradoxe de ce grand jeu gazier est qu'il intervient au moment où la crise de la Covid-19 a fait chuter les cours des hydrocarbures de façon spectaculaire, rendant exorbitant le coût des exploitations *offshore*. Dès lors, le gaz n'est sans doute pas le seul enjeu de cette suite de discordes et apparaît comme la manifestation la plus visible d'une recomposition stratégique beaucoup plus large.

Le Brexit...et après ? Le meilleur ou le pire des mondes ?, Revue de l'Union européenne, juillet-Août 2020

Ce dossier très complet envisage la perspective de l'émergence d'un « Singapour-sur-Tamise » et en évalue les enjeux, soupèse la nécessité de réviser l'article 50 TUE concernant les droits des citoyens européens face au retrait d'un Etat membre, examine en quoi le retrait d'un Etat membre et la procédure qui l'accompagne contribue à la définition de la nature de l'UE, souligne le flou juridique qui caractérise le règlement des différends entre l'UE et UK après son retrait et analyse en quoi les contentieux du Brexit (ceux déjà en procédure et ceux à venir) comblent certains vides juridiques dans le droit primaire de l'UE ainsi que dans le droit constitutionnel britannique. Il s'attache aussi à étudier l'impact du BREXIT sur l'administration et sur la fonction publique européenne et sur les institutions britanniques elles-mêmes.

Protection des données à caractère personnel des migrants face à la fermeture des frontières extérieures de l'UE, Revue de l'Union européenne, juillet-Août 2020

A l'heure où le RGPD renforce la protection des citoyens européens face à une utilisation parfois abusive de leurs données personnelles, n'est-il pas paradoxal de constater que les nouveaux dispositifs d'information mis en place dans le domaine de la coopération policière et judiciaire, de l'asile et de l'immigration développent une conception d'un droit à la préservation des données privées à deux vitesses, les migrants ayant peu de recours face à la multiplication des bases de données les concernant.

Quelle Europe de la « supply chain » et des approvisionnements ?, Laurent LACROIX, Fondation Robert Schuman, Question d'Europe n°561, juin 2020

L'univers des matières premières est un monde finalement assez peu médiatique. Il enrichit les uns, appauvrissant les autres, laissant derrière lui l'ombre de la malédiction qui prend ses racines à la genèse du commerce international. C'est par lui qu'un continent tout entier se développe ; c'est aussi à cause de lui que tout un continent s'asservit de par les ressources qu'il contient. Toutes les périodes de l'histoire nous l'ont prouvé. Grâce aux « commodities », nous alimentons sans cesse la machine de la création de nouveaux marchés, alimentés par de nouveaux produits, quand ce ne sont pas de nouveaux services, toujours plus gourmands en ressources naturelles. Le coronavirus remet en question ce modèle économique. En raison des perturbations intervenues dans la chaîne de production, nous voyons déjà, par exemple, les risques liés à l'approvisionnement des médicaments dont la fabrication du principe actif est réalisée dans 80% des cas en Asie. Comme eux, le lithium indispensable aux téléphones portables et aux batteries d'ordinateurs, les minéraux de terres rares qui font partie intégrante des panneaux solaires et des éoliennes, ainsi que les semi-conducteurs sont fabriqués majoritairement en Chine. C'est désormais un risque viral au sens épidémiologique du terme qui nous oblige à repenser notre « supply chain » et la qualité de nos approvisionnements, tout autant que sa quantité, allumant ou rallumant, probablement, les projecteurs sur les PME/PMI européennes.

Juges contre technocrates quels enseignements tirer de l'arrêt de la cour de Karlsruhe ?, Pierre Jaillet, Institut Jacques Delors, mai 2020

Qu'un organe juridictionnel d'un Etat-membre (qui s'appuie en l'occurrence sur l'ordre constitutionnel allemand) conteste les compétences de la CJUE sur une politique communautaire passe pour une incongruité juridique. La CJUE est la cour suprême de l'Union. C'est naturellement inacceptable pour les autres Etats-membres et une source infinie d'imbroglios juridiques. Il faut sans doute à cet égard relativiser la portée de l'arrêt de la Cour de Karlsruhe, dont les suites seront d'ailleurs vraisemblablement gérées par la Bundesbank et non directement par la BCE, institution de droit communautaire. Une autre incongruité est qu'une autorité juridique puisse contester une politique qui n'est pas de sa compétence. La lecture des dizaines de pages serrées motivant la décision donne à cet égard un sentiment de confusion entre des arguments économiques et juridiques, entre contrôle de légalité et contrôle d'opportunité.

L'indépendance des banques centrales : un concept caduc ?, Pierre Jaillet, Institut Jacques Delors, Policy paper N°246, décembre 2019

Encensées après la crise pour leur rôle salvateur, leurs dirigeants parfois même portés au pinacle pour leur talent de communicant et de visionnaire, les banques centrales sont aujourd'hui sous le feu de critiques virulentes ; au point de devoir parfois endosser le rôle de bouc émissaire pour des politiques dont elles ont dû pallier les insuffisances. Sans doute ne méritent-elles « *ni cet excès d'honneur, ni cette indignité* ».

Ouvrages

L'Europe maîtrise-t-elle ses accords de libre-échange agricole ?, Tancrède Voituriez. In Déméter 2020, sous la direction de Sébastien Abis et Matthieu Brun, IRIS Éditions.

L'agriculture, l'alimentation et les mondes ruraux sont au cœur des grandes questions géostratégiques et sociétales. Produire et se nourrir déterminent, en effet, les dynamiques de sécurité collective et de développement humain. La complexité de ces enjeux nécessite alors des analyses et des solutions forcément plurielles et résolument audacieuses. *Le Déméter 2020* vise à éclairer ces débats à travers des grilles de lecture innovantes qui mêlent politique, économie, environnement et sciences. Des conséquences agricoles du Brexit aux bactéries du microbiote jusqu'aux champs des agriculteurs cubains et au marché mondialisé du cannabis, l'ouvrage ne s'impose pas de limite temporelle,

géographique ou thématique. Cette 26^e édition interroge également le rôle de l'agriculture dans les ambitions de puissance, en Europe et dans le monde, à l'heure où la compétition des acteurs s'intensifie et où les attentes des consommateurs se diversifient. *Le Démiéter* replace ainsi les problématiques agricoles et alimentaires au cœur des questions géopolitiques et des grandes innovations qui bousculent déjà la planète.

D'un monde à l'autre : le temps des consciences, Frédéric Lenoir et Nicolas Hulot, Ed. Fayard

Les auteurs se refusent à se résigner devant le gaspillage des ressources, les logiques mortifères d'une économie uniquement centrée sur la croissance à tout prix et devant la frilosité des politiques. Ils estiment qu'un autre monde est à notre portée, fondé sur l'humilité, la sobriété et le partage ; un monde plus équitable, plus fraternel, davantage relié à la Terre. Les auteurs démontrent que ce monde n'est pas une utopie et que chacun d'entre nous peut contribuer à le faire advenir par une révolution des consciences.

Générations collapsonautes – Naviguer par temps d'effondrement, Yves Citton, Jacopo Rasmi, Editions du Seuil

De nombreux signes semblent nous montrer que notre mode de vie est condamné à l'effondrement : les glaciers et les banquises qui fondent à la vitesse grand v, les espèces qui disparaissent, les incendies géants et les inondations brutales qui se multiplient, les réfugiés climatiques en nombre croissant : nous sommes conscients qu'il faudrait procéder à une mutation radicale de nos modes de consommation et de production, à laquelle pourtant nous n'arrivons pas à nous résoudre. Comment s'en sortir sans nier la réalité ni subir tous ces phénomènes ? Les auteurs essaient de dessiner des pistes pour faire face à cette pluralité d'effondrements déjà en cours en multipliant les perspectives sur les formes de vie plus compatibles avec un développement soutenable.

Economie utile pour des temps difficiles, Bhijit V. Banerjee et Esther Duflo

Les auteurs ont reçu le prix Nobel d'économie en 2019. De réputation internationale, tous deux sont professeurs d'économie au MIT. Ils y ont cofondé et y co-dirigent le J-PAL, laboratoire d'action contre la pauvreté. Ils portent un regard critique sur leur propre champ d'expertise, l'économie. Ils démontent le discours des pseudo économistes qui sont omniprésents dans l'espace politique et médiatique. Au

contraire des libéraux des années 80/90, dont nous subissons encore largement la pensée, et pour qui « il n'y a pas d'alternative à la croissance », les deux auteurs invitent à une pensée critique, contredisent les idées reçues (par exemple, pour eux le revenu universel ne pousse pas forcément les gens à arrêter de travailler et l'immigration est loin d'être un fléau, bien au contraire). Les auteurs militent en faveur d'une « bonne » science économique, qui aborderait avec patience la complexité, et qui se baserait sur des faits et des études et non sur des injonctions et des affirmations biaisées.

Abondance et liberté, une histoire environnementale des idées politiques, Pierre Charbonnier, La Découverte, janvier 2020

Cet ouvrage cherche à montrer comment toutes les idéologies, qu'elles se revendiquent ou non de l'idéal écologiste, sont basées sur une certaine idée du rapport à la terre et à l'environnement. Le socle de la modernité repose en grande partie sur l'idée que l'homme peut améliorer la nature et puiser sans limites dans les ressources terrestres. Ainsi la société politique voulue par les Modernes s'est-elle pensée, notamment avec l'essor de l'industrie assimilé au progrès, comme affranchie des pesanteurs du monde. Or ce pacte entre démocratie et croissance est aujourd'hui remis en question par le changement climatique et le bouleversement des équilibres écologiques. L'idéal d'émancipation politique doit, par conséquent, être repensé, étant entendu que celui-ci ne peut plus reposer sur les promesses d'extension infinie de la croissance et de développement du mode de production industriel intensif. Pour y parvenir, l'écologie doit s'inspirer de la réaction socialiste du XIXe siècle face au grand choc géo-écologique de l'industrialisation en redéployant l'impératif de protection de la société dans une nouvelle direction, de manière à prendre acte de la nécessaire solidarité des groupes sociaux avec leur environnement.

La souveraineté numérique dans l'après-crise, Laurence Devilliers, Editions de l'Observatoire, coll. « Et Après ? »

La pandémie du Covid-19 nous confronte à des réalités cruelles comme notre dénuement découlant de la délocalisation d'industries stratégiques, la dépendance vis-à-vis de l'industrie chinoise, mais aussi la montée en puissance des géants américains du numérique dans le domaine de la santé, de la fourniture de produits de première nécessité en ligne. Si ces entreprises se sont avérées des alliés du consommateur en temps de confinement, cette situation exceptionnelle ne doit pas pour autant devenir pour elles l'occasion de prendre sur nos vies un trop grand pouvoir. Nos gouvernements doivent prendre conscience que ces diverses dépendances nous aliènent. Les crises sont des moments stratégiques où les

pouvoirs peuvent se redistribuer et celle que nous vivons actuellement est cruciale pour relancer notre économie sur de nouvelles bases.

Taux d'intérêt négatifs : le trou noir du capitalisme financier, Jacques Ninet, Classiques Garnier, janvier 2020

Synthétisant des études menées entre 2004 et 2016, l'essai de Jacques Ninet propose une analyse non conformiste de l'instabilité financière chronique des vingt dernières années. Critique raisonnée du modèle économique en place depuis les années 1980, cet ouvrage propose également des solutions de sortie de crise.

Comment adhérer à l'Association : DEVENEZ MEMBRE DE L'AFFCE

L'AFFCE vit grâce aux cotisations de ses membres et organise différentes activités grâce à de telles cotisations.

Si vous souhaitez soutenir nos activités, n'hésitez pas à devenir membre! Il suffit de faire un virement de 30 € sur le compte de l'association, avec les coordonnées suivantes:

- Virement international/européen - IBAN : BE63 0016 9455 2008- BIC si nécessaire : GEBABEBB

- Virement belge: compte 001-6945520-08

- Paiement Paypal sur le site: <http://www.affce.eu>

En vous remerciant pour votre confiance et votre soutien!

COMITE EDITORIAL

Rédacteur en chef: Fabrice Andreone;

Coordination: Anne Serizier;

La Vie des institutions: Fabrice Andreone, Blandine Pellistrandi (Commission); Armel Prieur (Conseil); Benoît Lefort, Jérémie Requis (Parlement);

Chronique "Bruxelles insolite, Bonnes adresses": Armel Prieur, Anne Serizier;

Vie pratique "Trucs et astuces pour expatriés" : Tous.

Le coin des lecteurs: Anne Serizier.

Avec l'aide de notre stagiaire, Simon besnier.